



Discours de Silvana Arbia, Greffier de la Cour pénale internationale

Cérémonie de prestation de serment du Greffier

La Haye, 17 avril 2008

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les Juges, Monsieur le Procureur, Madame l'Ambassadrice, vice-présidente de l'Assemblée des États parties, Excellences, Mesdames et Messieurs, Chers collègues et amis,

Je vous remercie tous de votre présence en cette occasion. Vous êtes les témoins de l'engagement que je prends envers la justice pénale internationale et de mon entier dévouement à sa cause.

Je souhaite exprimer publiquement ma gratitude au Président, aux vice-présidents et aux juges, qui m'ont manifesté leur confiance en m'élisant au poste de Greffier de la Cour pénale internationale pour les cinq années à venir.

Dans mes discours, j'éviterai d'employer des mots compliqués car je souhaite sincèrement être comprise de tous ceux auxquels s'adresse la justice. Or il est malheureusement vrai que, fort souvent, ceux-ci n'ont guère de chances d'avoir accès à l'instruction.

Je leur adresse un message simple : qu'ils soient suspects, victimes ou membres de communautés touchées, la justice est leur droit. Et si les juridictions nationales ne protègent pas ce droit, parce qu'elles n'existent pas ou bien parce qu'elles ne fonctionnent pas de façon indépendante et équitable, la Cour pénale internationale est là pour garantir que justice sera faite.

J'apprécie tous les efforts accomplis par l'ensemble des acteurs de la procédure judiciaire, et en premier lieu, par le Procureur. Il doit relever des défis qui me sont familiers puisque j'ai exercé les fonctions de chef des poursuites au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Je suis persuadée que cette expérience facilitera les consultations et la collaboration dans les domaines d'intérêt commun.

Je souhaiterais également saluer le rôle que joue la Défense. La qualité de la défense est en effet un élément fondamental dans le processus pénal.

Je rends aussi un hommage tout particulier au Greffe de la Cour pénale internationale, qui, sous la direction de M. Cathala, mon prédécesseur, a obtenu d'excellents résultats. Nous saurons les mettre à profit pour faire face aux nouveaux problèmes et aux nouveaux défis auxquels la Cour pénale internationale, et donc le Greffe, devront répondre au fur et à mesure de leur progression. Nous entrons dans la deuxième décennie de l'existence du Statut de Rome et nombreuses seront les questions

d'administration et d'appui judiciaire que le Greffe devra résoudre dans les prochaines années.

Sachez qu'en ma qualité de Greffier, je donnerai la priorité aux procédures judiciaires, qui reflètent l'aboutissement le plus visible des efforts conjoints de tous les organes de la Cour. En particulier, le Greffe consacrera son énergie au premier procès, qui commence cette année.

La protection des témoins demeurera l'un des principaux défis. Les systèmes que nous mettons en place doivent être efficaces et s'inscrire dans la durée.

Nous ferons tout pour que le premier procès soit un modèle pour les juridictions nationales et qu'il offre une image positive de la Cour pénale internationale aux régions et aux États qui n'ont pas encore accepté sa compétence.

De toute évidence, ce que cette Cour a réalisé et ce qu'elle accomplira à l'avenir serait impossible sans les efforts louables des Etats. C'est leur appui qui a permis la création et qui soutient l'essor de la Cour pénale internationale.

En tant que Greffier, j'accueille tous les efforts qu'ils ont entrepris pour accélérer le processus d'adaptation de la législation nationale et de préparation de leur système judiciaire. La mise en œuvre de cette législation constituera la base d'une coopération fructueuse et de l'application du principe de complémentarité.

Je souhaiterais rendre un hommage particulier à l'État hôte pour sa coopération efficace et précieuse, une coopération de tout temps essentielle pour cette institution et l'ensemble de son personnel.

On ne saurait imaginer la Cour pénale internationale sans l'aide considérable que nous prêtons des groupes de la société civile. C'est pourquoi j'espère qu'ils continueront à nous apporter leur contribution.

Je souhaiterais remercier tous ceux qui font confiance à cette Cour et lui accordent leur soutien sous quelque forme que ce soit. Il est certain que la justice pénale internationale, qui est l'un des éléments d'une nouvelle civilisation mondiale, aidera la communauté internationale à réduire le nombre de conflits et le poids des discriminations.

Et maintenant permettez-moi de vous dire que sont gravées à jamais, dans ma mémoire, les images des victimes des crimes les plus graves, tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, qui ont dévasté le Rwanda, ainsi que les images des survivants qui, même s'ils n'étaient pas nés lors des évènements de 1994,

nous adressent des regards lourds de reproches de n'avoir rien fait pour éviter cette tragédie humaine irréparable, qui hélas ne sera pas la dernière.

La Cour pénale internationale a été créée précisément pour cette raison, pour mettre un terme à l'impunité des responsables de ces crimes horribles et ainsi pour contribuer à leur prévention.

Et c'est pour cela que la Cour pénale internationale doit pleinement remplir sa fonction et être soutenue par nous tous.

Je vous remercie.